

Fonds pour la formation professionnelle forestière

## Budget 2019

	Recettes	Dépenses	%
Contributions des entreprises forestières	1'074'000.-		
Soutien aux CI obligatoires, tarif par apprenti et par jour CI : CHF 70.- pendant la première moitié de l'année et CHF 80.- pendant la seconde		775'000.-	71.9
Soutien à la formation continue		60'000.-	5.6
Soutien aux projets Ortra Forêt (Révision Orfo Forestier/ère-bûcheron/ne, commission de surveillance CI, commission CD&Q, examen national des connaissances professionnelles, secrétariat Ortra Forêt, CAQ Forêt, etc.)		155'000.-	14.4
Frais de gestion (secrétariat, office d'encaissement, commission du Fonds, location salles de réunion, informatique et frais de bureau)		88'000.-	8.2
Réserves		0.-	
Déficit	4'000.-		
	1'078'000.-	1'078'000.-	100

Adopté par la commission du Fonds le 29.11.18

Adopté par le comité de l'Ortra Forêt le 17.12.18

Augmentation des contributions 2019:

Selon le nouveau règlement FFP, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1.4.19, les contributions seront augmentées comme suit: contribution de base de CHF 300.- à CHF 350.-, contribution par collaborateur de CHF 200.- à CHF 250.-.

La commission du Fonds a décidé le 27 novembre dernier d'introduire le nouveau tarif au pro rata à partir du 1.7.2019. Les montants des contributions seront donc les suivants:

Contribution de base 2019: CHF 325.- (avec l'augmentation calculée sur ½ année)

Contribution par collaborateur 2019: CHF 225.- (avec l'augmentation calculée sur ½ année)